

parads

comment ?



Un interlocuteur pour vous renseigner

S'adresser au pôle social de la DDASS de son département.

Un financement pour vous soutenir

Aide ponctuelle non reconductible pour la mise en place des projets retenus (montant maximum 50 000 €).

Un outil pour vous aider

« Guide méthodologique sur l'amélioration de la qualité de l'accueil des publics en difficulté » (disponible sur demande auprès de la DGAS).

Pour en savoir plus

- Pôle social de la DDASS du département
- Direction générale de l'action sociale
Bureau des politiques de prévention, d'insertion et l'accès aux droits

Coordonnées des PARADS existants au 01/10/2006

- **Alpes-de-Haute-Provence, Beauvezet** ; Association « Pays Asses, Verdon, Vaire, Var », Maison de pays
Mme BOUCHET 04 92 83 56 85
- **Bouches du Rhône, Marseille** ;
Établissement Régional Léo Lagrange
Mme TRUZE 06 89 99 69 01
- **Charente, Angoulême** ;
Association Régie Urbaine Le corsaire
M. DEHEZ 05 45 91 05 73
- **Cher, Bourges** ; Réseau RESOPLUCE
M. AUDINEAU (CPAM) 02 48 55 49 45
Mme BRISSON (CAF) 02 48 57 69 17
- **Côte d'Or, Dijon** ; Conseil général de Côte d'Or
Mme BLIN 03 80 63 66 19
- **Corse du Sud, Porto Vecchio** ; Mairie de Porto Vecchio
Mme CAUVIN 04 95 72 01 97
- **Creuse (attente de l'ouverture d'une antenne dans la Creuse)** ; CRIDFF, Limoges
Mme de LAGAUSIE 05 55 33 86 00
- **Finistère, Quimper** ; CCAS Quimper
M. FOUGERE 02 98 64 51 18
- **Gironde, Bordeaux** ; CAIO
M. BLANCHARD 05 56 33 47 80
- **Guadeloupe, Gourbeyre** ; DSDS de la Guadeloupe
Mme MIATH 05 90 48 91 46
- **Haute-Vienne, Limoges** ; CAF de la Haute-Vienne
M. RANTY 05 55 43 40 42
- **Hérault, Montpellier** ; MSA de l'Hérault
Mme ABBAL 04 67 34 80 24
- **Ille-et-Vilaine, Chateaubourg** ; CCAS de Chateaubourg
M. ROSSIGNOL 02 99 00 87 60
- **Loiret, Orléans** ; CPAM
M. FATOUX 02 38 78 47 06
Mme PARIGINO 02 38 79 57 78
- **Manche, Lessay** ; Maison du Pays de Lessay
M. PAREY 02 33 46 84 69
- **Meuse, Verdun** ; CEDIFF
Mme GRAND'JANY 03 29 86 70 41
- **Meurthe-et-Moselle, Toul** ; CCAS
Mme RESTA 03 83 63 73 27
- **Pas-de-Calais, Arras** ; Mission Locale de l'Arrageois
Mme LOUVET 03 21 71 83 93
- **Var, Le Luc** ; Maison de la Solidarité, HLM La retrache
M. BEDRANE 04 94 50 04 74
- **Vosges, Neufchâteau** ; CCAS
Mme HUMBLLOT 03 29 95 61 26

parads

Les **Pôles d'accueil**
en **réseau** pour l'accès
aux **droits sociaux**



une démarche **innovante**
pour **améliorer**
l'accès aux droits des usagers
en **difficulté**



parads

qu'est-ce que c'est ?



Le pôle d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux a pour but **d'améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des personnes en situation de précarité.**

Il permet une meilleure **coordination** entre les partenaires impliqués dans l'accueil des publics en difficulté.

parads

pourquoi ?



Pour les usagers

- Lever les difficultés d'accès à l'information.
- Dépasser la complexité des procédures et des dispositifs.
- Mieux repérer l'organisme auquel s'adresser.

Pour les partenaires

- Apporter une réponse de meilleure qualité aux personnes accueillies.
- Mieux connaître et analyser les besoins.
- Modifier les procédures et pratiques professionnelles.
- Organiser le passage de relais ou la prise en charge conjointe entre les structures recevant le public.

parads

avec qui ?



Caisses primaires d'assurance maladie, collectivités territoriales, centres communaux d'action sociale (CCAS), caisses d'allocations familiales (CAF), services d'accueil et d'orientation, structures d'hébergement, caisses de mutualité sociale agricole, permanences d'accès aux soins de santé (PASS), associations, centres hospitaliers, bailleurs sociaux, autres services déconcentrés de l'État...

parads

concrètement...



GIRONDE : accès aux droits, accès au droit

- À l'origine, un partenaire moteur : la plate-forme d'accueil des personnes en errance gérée par le centre d'accueil, d'information et d'orientation (CAIO) de Bordeaux.
- Un constat : le travail du CAIO n'aboutit pas par défaut d'accompagnement physique des usagers en difficulté.
- Une volonté : améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des publics en difficulté afin de bâtir un réel partenariat de projet.
- Des réalisations : un resserrement des rapports entre partenaires, une articulation plus forte avec la justice, un appui au service de domiciliation.

CHER (Résopluc 18), LOIRET : les outils du travail en réseau

- Plan d'accompagnement personnalisé.
- Guide de procédures.
- Modalités de saisine.
- Outil de suivi partagé.
- Retour d'information systématique sur les suites données lors d'une orientation vers le partenaire compétent.
- Conventions pluripartites précisant notamment les engagements de chacun...

L'AVIS D'UN PROFESSIONNEL

– « Résopluc 18 permet aux professionnels que nous sommes d'avoir une meilleure réactivité pour la prise en charge des personnes en difficulté parce que nous connaissons mieux nos partenaires (et inversement). La perspective nouvelle que nous offre PARADS, est de mieux recueillir de la parole de l'utilisateur pour améliorer encore nos pratiques ».

Parole d'un référent.

PAS-DE-CALAIS : l'importance de la formation des agents d'accueil

- Un problème à régler : comment mieux renseigner et orienter ?
- La réponse du PARADS : une « formation accueillants PARADS » commune à tous les agents d'accueil du réseau.
- Comment ? Sept journées de travail sur le fonctionnement en réseau et d'échanges de bonnes pratiques.
- Les résultats : une meilleure connaissance des partenaires et la réalisation d'un guide commun de l'accueillant.

L'AVIS D'UN PROFESSIONNEL

– « La formation nous a permis non seulement de mieux connaître nos partenaires, mais également d'améliorer l'accueil des personnes et de mieux les orienter et les renseigner ».

Christine PARAIN, Pas-de-Calais Habitat

VOSGES : Comment associer les habitants ?

- En s'appuyant sur le savoir-faire d'un partenaire moteur : le CCAS de Neufchâteau.
- En lui confiant la tenue de réunions publiques et la constitution de groupes de travail thématiques ouverts aux habitants (santé, insertion, handicap/personnes âgées, logement).

L'AVIS D'UN PROFESSIONNEL

– « PARADS a permis de placer la parole des usagers au centre d'une réflexion collective. Pour les CCAS, c'est notamment l'occasion de clarifier l'objectif d'accès aux droits comme une priorité globale et transversale ».

Sarah HUMBLLOT, CCAS Neufchâteau